

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL No. 3/13**

Objet	Participation à l'augmentation du capital de SADEC SA
Opération proposée	Investissement
Coût de l'opération	CHF 51'400.-
Financement	Cette somme sera financée par la trésorerie courante
Durée d'amortissement	Amortissement prévu sur 5 ans pour les actions nouvellement acquises
Planification de la dépense	Dépense planifiée à hauteur de CHF 60'000.- sur le plan quinquennal des investissements

Au Conseil Communal d'Aubonne,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a tenu deux séances au cours desquelles elle a pu entendre M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal en charge du dossier. La Commission a aussi obtenu de nombreuses informations de la part de M. David Golay, boursier. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et pour les informations qu'ils nous ont fournies.

Objet du préavis

Avant le 1^{er} janvier 2013, les déchets ménagers du groupement SADEC SA et par là de la Commune d'Aubonne étaient incinérés à l'usine des Cheneviers à Aire-la-Ville (GE), à des conditions avantageuses (CHF 207.-/tonne, total incluant divers frais de formation). Depuis lors, un accord intercantonal signé entre les cantons de Vaud et de Genève stipule que depuis le début de cette année, deux tiers des déchets produits par les communes actionnaires de SADEC SA doivent être incinérés à l'usine lausannoise TRIDEL, qui pratique sans rabais un prix supérieur aux Cheneviers (CHF 220.-) où sera incinéré le tiers restant. Malgré cela, TRIDEL SA offre à ses actionnaires des conditions plus avantageuses, avec un rabais de 15% qui porte le prix par tonne à CHF 188.-. Par conséquent, le conseil d'administration de SADEC SA a négocié son entrée dans le capital de TRIDEL SA, au travers d'un rachat d'actions des autres sociétés (groupements intercommunaux).

Pour mener cette opération à bien, SADEC SA a besoin de liquidités, et a donc augmenté son capital de 1.481 mio afin de pouvoir couvrir cette acquisition, charge aux communes actionnaires de trouver le financement nécessaire. La part de la Commune d'Aubonne dans cette augmentation, à participation finale égale, est de 3.47%, soit CHF 51'400.-.

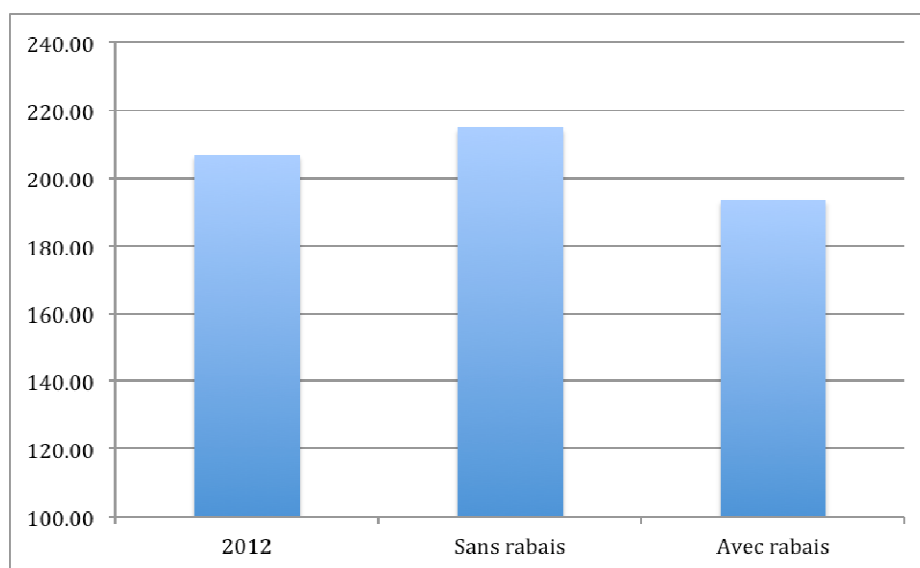
En résumé, cette augmentation de capital de la SADEC SA, dans un but d'achat d'actions de TRIDEL SA, s'apparente à l'achat d'un billet d'entrée dans un club qui permettra de bénéficier d'un rabais substantiel décidé par le conseil d'administration, dans lequel les communes du groupement sont représentées au travers des membres nommés par SADEC SA.

Les différentes situations financières

Les différentes situations se présentent financièrement de la manière suivante :

- En 2012 (avant la taxe au sac), les 693 tonnes de déchets produits par la commune d'Aubonne ont été incinérés dans l'usine genevoise des Cheneviers, pour un coût CHF 207.- par tonne. Ce traitement coûtait un total de CHF 193'450.- sur l'ensemble de l'année (à cette somme, il faut rajouter les coûts de la SADEC et de la collecte, de l'évacuation et du transport des ordures ménagères pour obtenir la ligne inscrite au budget).
- Suite à l'accord intercantonal susmentionné, les 374 tonnes de déchets (prévision basée sur les deux premiers mois de l'année, avec taxe au sac) de la Commune d'Aubonne sont maintenant incinérés pour deux tiers à l'usine TRIDEL avec obtention d'un rabais de 15% amenant le coût par tonne à CHF 188.-. Le tiers restant est traité aux Cheneviers pour un coût par tonne de CHF 205.-. Après moyenne pondérée, le coût par tonne est de CHF 194.- pour un coût total prévisionnel de CHF 72'556.-.
- Sans le rabais obtenu suite à l'entrée de SADEC SA dans le capital de TRIDEL SA et toujours avec une répartition de 2/3-1/3 entre les deux sites d'incinération, ce montant serait d'environ 11% plus élevé, soit CHF 80'410.- (CHF 215.-/tonne).

Graphiquement, ces chiffres se traduisent de la manière suivante :



Comme nous pouvons le voir, le coût par tonne le plus avantageux est obtenu avec la solution proposée par le préavis, celle de l'obtention d'un rabais en entrant dans le capital de TRIDEL par l'intermédiaire de SADEC SA.

Conséquences financières à moyen terme

Selon le préavis, cet investissement serait autofinancé sur une durée de deux ans, mais la CoFin tient à rendre le Conseil attentif au fait que cette estimation a été faite sur la base du tonnage de déchets 2012, largement supérieur au tonnage 2013 avec l'introduction de la taxe au sac. En extrapolant des données des mois de janvier et de février, il est possible d'inférer que cet investissement sera entièrement autofinancé dans 6.5 ans au rythme actuel.

Appréciation générale

En résumé, pour la CoFin, cet investissement ne met en rien en péril la santé financière de la Commune d'Aubonne et est relativement faible par rapport au coût total de l'évacuation des déchets. La CoFin note bien que compte tenu de l'accord intercantonal et sans changement des conditions de TRIDEL SA, cet investissement permettra à la Commune d'Aubonne de bénéficier d'un rabais substantiel qui pourra représenter des économies à long terme. De plus, cette dépense a été correctement planifiée.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal N° 3/13 relatif à « Participation à l'augmentation du capital de SADEC SA »
- Oui le présent rapport
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

De voter le décret suivant :

Le Conseil Communal d'Aubonne

1. Approuve l'acquisition des actions supplémentaires issues de l'augmentation du capital de SADEC SA ;
2. Accorde à la Municipalité un montant de CHF 51'400.- pour la réalisation de cette opération ;
3. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans ;
4. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

Le rapporteur :

Josselin Meylan
Aubonne, le 22 mars 2013